

Tel que le prescrit l'article 156 du code municipal les élus ont reçu un avis de convocation à cette séance spéciale dans les délais prescrits.

Procès-verbal d'une séance extraordinaire, tenue le 21 juin 2018 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

M. Simon Simard
M. Félix Offroy
M. Sébastien Morand

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

2018-06-145 1. Ouverture de la séance et présences

À 12 h, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

Adoptée

2018-06-146 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

Séance extraordinaire du conseil municipal
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana

Jedi 21 juin 2018 à 12 h

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration
 - 3.1 Acquisition du camion 10 roues et équipement de déneigement
 - 3.2 Acquisition de la niveleuse usagée
4. Période de questions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour
5. Levée de la séance

Adoptée

3. Administration

2018-06-147 3.1 Acquisition du camion 10 roues avec équipements de déneigement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait lancé un appel d'offres pour faire l'acquisition d'un camion dix (10) roues neuf avec équipements de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE l'article numéro 935 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 100 000 \$ ne soit adjugé qu'après demande d'appel d'offres publiques via le SEAO et publié dans un journal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé son cahier de charges sur le SEAO et publié l'avis tel que stipulé ;

CONSIDÉRANT Qu'à la date et à l'heure fixée un (1) soumissionnaire a déposé une soumission et qu'elle est conforme;

CONSIDÉRANT QUE le coût soumissionné est :

Centre du camion Mabo Inc. 348 666,67 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour l'acquisition du camion dix (10) roues neufs avec équipements de

déneigement au Centre du camion Mabo Inc et de mandater madame Anne-Renée Jacob, directrice générale à procéder à la signature du contrat.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-06-148 3.2 Acquisition de la niveleuse usagée

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait lancé un appel d'offres pour faire l'acquisition d'une niveleuse usagée ;

CONSIDÉRANT QUE l'article numéro 936 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 25 000\$ et de moins de 100 000\$ ne soit adjugé qu'après demande de soumission écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou selon le cas, deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a envoyé son cahier de charges à sept (7) fournisseurs ;

CONSIDÉRANT QU'à la date et à l'heure fixée trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission et qu'elles sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE les coûts soumissionnés sont :

Abi-Quip Inc.	162 541,27 \$ taxes incluses
Déneigement Fontaine Gadbois Inc.	239 148,00 \$ taxes incluses
Nortrax Québec Inc	262 141,85 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE les coûts soumissionnés dépassent largement le budget prévu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers de rejeter les soumissions reçues et de retourner en appel d'offres en ajustant le devis technique afin que celui-ci corresponde davantage à nos besoins et respecte le budget prévu.

Adoptée

4. Période de questions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour

Aucune question de l'assistance.

2018-06-149 5. Levée de l'assemblée

À 12 h 37, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

Adoptée

Martin Roch, maire

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière